



spatial et le développement de projets de R-D et d'activités commerciales conjointes sur les marchés internationaux. Les principales firmes françaises sont Alcatel, Matra Marconi et Aérospatiale. Nous coopérons également au sein de projets internationaux, dont la station spatiale internationale, alors que la France est l'un des principaux maîtres d'oeuvre de la participation européenne.

Ainsi, la coopération France-Canada est un aspect important de plusieurs objectifs et priorités du gouvernement canadien en ce qui a trait au renforcement de la compétitivité du secteur spatial canadien sur les marchés internationaux. Compte tenu de son rôle pivot au sein de l'ASE, la France pourrait jouer un rôle important dans les discussions touchant le renforcement des retombées industrielles pour le Canada dans le cadre de son rôle au sein de l'ASE, et dans les pourparlers relatifs au renouvellement de la participation canadienne à l'ASE, qui vient à échéance en décembre 1998.

Conclusion : Il faut continuer à renforcer les relations France-Canada dans le secteur de l'espace en déterminant les nouvelles activités devant être entreprises par les deux pays et en stimulant les possibilités de coopération commerciale et de R-D entre sociétés, notamment en ce qui a trait aux relations de fournisseur privilégié qui pourraient être établies entre les firmes canadiennes et les grands opérateurs, entrepreneurs et sous-traitants français. Pour obtenir ces résultats, il faut poursuivre la coopération bilatérale et la participation au sein de l'ASE. Les discussions doivent se poursuivre avec la France et d'autres États-membres de l'ASE en vue de renforcer les retombées industrielles liées à la participation du Canada.

B. Les contraintes

La France reconnaît qu'elle éprouve des difficultés à profiter en aval de ses dépenses considérables dans le domaine de la recherche fondamentale.

Une nouvelle stratégie de haut niveau vise à régler les difficultés à cet égard.

Les difficultés économiques de la France ont entraîné une modeste réduction des dépenses du secteur public en matière de R-D, mais les dépenses consacrées à la recherche par les entreprises ont été plus durement touchées. Cette situation incite cependant les partenaires canadiens et français à chercher des domaines où la collaboration leur profitera mutuellement.

Le financement de la recherche pour des projets particuliers se resserre, mais des projets intéressants qui jouissent d'un appui mutuel peuvent habituellement obtenir le financement nécessaire. Les ressources proviennent des entreprises elles-mêmes, de programmes du gouvernement canadien comme le Programme de partenariats technologiques, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et la contribution du Canada à l'ASE. Dans le cas de la recherche universitaire, ce financement provient d'organismes commanditaires, tandis que, pour la recherche gouvernementale, le financement provient des sources habituelles pour les projets de collaboration internationale, notamment les programmes de fonds de contrepartie d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada.

Pour un partenariat, l'étape la plus difficile consiste à trouver le meilleur collaborateur possible. Cette démarche exige du temps pour sélectionner les partenaires potentiels, évaluer leurs intérêts communs et conclure

